

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

901554

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **7057** Société : **RSM**

Actif Pensionné(e) Autre : **Ritzaoui**

Nom & Prénom : **SAAREZ Rosâma**

Date de naissance : **1/1/1998**

Adresse : **50 Rue leonard de Vinci Casablanca**

Tél. : **661818967** Total des frais engagés : **1993,00** Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : **01 Avril 2021**

Nom et prénom du malade : **LAABER Mohamed** Age : **21**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **tri-diabète hyper.**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : **Pathologie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : **.....**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **05/04/2021** Le : **05/04/2021**

Signature de l'adhérent(e) : **.....**

.....

.....

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			PROY Endocrinologie - Diabétologie Bd. Abdelloumien N°27 Casablanca 0522 20 07 03 - 0522 20 75 76 Cdu-TNP : 091028514	Dr. Ahmed FAROUQ Bd. Abdelloumien N°27 Casablanca 0522 20 07 03 - 0522 20 75 76 Cdu-TNP : 091028514
07/01/2014			300dh	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE WATO <u>153, Rue Habacha</u> <u>(Bd Day Ould Sidi Baba)</u> <u>Chellaf - Casablanca</u> <small>25.10.07</small>	01/09/2004	993,00

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Oula - Sidi Bab
Jerb Ghellaf - Casablanca
Tél: 0522 25 10 07

01/4/24 993, 00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed FAROUQI

Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie
et Maladies de la Nutrition

Ancien Chef de Service d'Endocrinologie au CHU de Casablanca
Ancien Professeur à la Faculté de Médecine de Casablanca
Lauréat de la Faculté de Médecine de Lyon

الدكتور أحمد الفاروقى

أخصائي في أمراض الغدد والسكري
وأمراض التغذية
رئيس سابق بمصلحة أمراض الغدد بالدار البيضاء.
أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء.
خريج كلية الطب بليون

Casablanca, le 1 APR. 2024

ج ٢ Cancer M.

iprimes les pectines

PPV : 479 DH 00



PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Jerb Ghellaf - Casablanca
Tél: 0522 20 75 76

2x M 1/2 ٢ مل ١/٢ hr

M.E.R : 11 - 20
P.P.V : 17 DH 50



993,00

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Jerb Ghellaf - Casablanca
Tél: 0522 20 75 76

Prof. Ahmed FAROUQI
Endocrinologie - Diabetologie
187, Bd Abdelmoumen N° 27 - Casablanca
Tel : 0522 20 07 03 - 05/2 20 75 76
Code INP : 091028514

Espace Walili 187, Bd Abdelmoumen, 7ème étage, N° 27. Casablanca - Tél.: 05 22 20 07 03 / 05 22 20 75 76
إقامة وليلي 187، شارع عبد المومن، الطابق 7، الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 75 76 / 05 22 20 07 03

E-mail : endocrino.diabeto87@gmail.com البريد الإلكتروني :